



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Commune de Mouy

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
24 JANVIER 2022**

OBJET : Crédation de 2 postes d'Adjoint Technique dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité, à temps complet, à compter du 1^{er} février 2022 jusqu'au 31/12/2022.

L'an deux mil vingt et deux,
le vingt-quatre janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

Etaient présents :

Monsieur MAUGER, Madame BRETON, Monsieur HAUTDEBOURG, Madame SEBIH, Monsieur BRUVIER, Madame CORFMAT, Monsieur TERRIER, Monsieur BARRIER, Madame BOUZAKOUN, Madame LENOIR, Madame MOREL, Monsieur KANOUTÉ, Madame LACROIX, Madame BÉRAULT, Monsieur LOUIS, Monsieur JOZEFOWICZ, Madame DHEDIN, Monsieur LAMAAIZI, Monsieur VERCOUSTRE, Madame CROS, Monsieur COSSON, Monsieur DERUEM, Madame POULENARD, Monsieur MEUCCI, Monsieur LTEIF, Madame AFFDAL-PUTFIN, Madame FERRER.

Etaient absents :

Monsieur NÉRIN, absent excusé donne pouvoir à Madame MOREL.
Monsieur CORTÈS, absent excusé donne pouvoir à Monsieur le Maire.

Madame Céline LENOIR est désignée secrétaire de séance.

Le Conseil,

Considérant l'accroissement d'activité au sein des services municipaux notamment suite à la crise sanitaire pour faire face à l'épidémie du COVID-19,

Considérant l'accroissement des mesures d'hygiène à respecter dans le cadre de la crise sanitaire, et notamment au sein des établissements accueillant des enfants,

Considérant la recrudescence d'absences d'agents et la nécessité de devoir les remplacer dans les plus brefs délais,

Considérant la nécessité de recruter des agents dans le cadre d'un accroissement temporaire,

Délibère

Article 1 : Crée 2 postes d'Adjoint technique, dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité, par voie contractuelle, dans les conditions suivantes :

- Contrat à durée déterminée dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité à compter du 1^{er} février 2022,
- Temps complet,

Article 2 : Fixe le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), par référence à celui attribué au personnel communal, comme suit :

Filière Technique

- Cadre d'Emploi des Adjoints techniques
- Groupe de Fonctions 2
- Sous-groupe de fonctions : C25 (agent d'exécution polyvalent, débutant)

Article 3 : Autorise ces agents à effectuer, à la demande du Responsable de Service, des heures supplémentaires récupérées ou rémunérées par référence à l'indice 343 de la Fonction Publique Territoriale,

Les agents recrutés devront justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine de l'entretien des locaux.

Article 4 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Oise, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipale de la Ville de Mouy, pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Date de convocation : 17/01/2022

Date de l'affichage : 27/01/2022

N° : 07/22

Nombre de votants : 29

Pour : 16

Contre : 9

Abstention : 4

Adopté à la majorité

Le Maire soussigné, ATTESTE

Que la présente délibération a été reçue

En sous-Préfecture le :

Publié le :

Pour le Maire et par délégation
la Directrice Générale des Services

Nathalie ANDRE

